

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer **Date de publication:** SHAB 13.10.2022

Publications supplémentaires: KABGE 13.10.2022

Date d'échéance prévue: 13.10.2023 Numéro de publication: SB02-000036039

Entité de publication

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer AUTO SOFIA SA soit pour elle: Hussein El Moussawi, Administrateur

Débiteurs:

AUTO SOFIA SA soit pour elle: Hussein El Moussawi, Administrateur CHE-281.400.634

Créanciers:

Joseph ACHKAR Chemin En la Fin 1 1275 Chéserex

Indications sur le commandement de payer:

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

22247970Y

Créances:

CHF 3238 5.00 % depuis 13.01.2022

Travaux administratifs 2021; Facturation et préparation un dossier pour la déclaration d'impôt ; Divers aides administratifs

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créance ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite. Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève Rue du Stand 46 1204 Genève